

CONTRAT / FICHE TECHNIQUE

Spectacle vivant

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Société :
RCS de : n°
Capital social (*en euros*) :
Siège social :
Représentée par :
Qualité :
Téléphone : Télécopie :
E-mail :

Ci-après dénommée : « le Producteur »
D'une part,

ET :

Société :
RCS de : n°
Capital social (*en euros*) :
Siège social :
Représentée par :
Qualité :
Téléphone : Télécopie :
E-mail :

Ci-après dénommée : « l'Organisateur »
D'autre part,

La présente Fiche ou Contrat technique fait partie intégrante du Contrat conclu entre les Parties et s'applique pour la durée nécessaire à toutes les représentations du spectacle vivant présentant les caractéristiques suivantes :

NATURE (Pièce de théâtre, One man show, Ballet, Concert ...) :

TITRE DU SPECTACLE :

AUTEUR DU TEXTE :

REALISATEUR :

METTEUR EN SCENE :

SCENOGRAPHE :

MUSIQUE :

DUREE UNIAIRE DE REPRESENTATION :

Dates et lieux de représentations :

Heures d'accès :

Prestataires techniques :

Nombre de techniciens par poste (montage, réglage, plateaux ...) :

Sonorisation et éclairage :

Dimensions de la scène :

Escalier d'accès à la Scène (Oui / Non) :

Distance entre la Scène et la 1^{ère} rangée de fauteuils publics :

Loge fermant à clés (Oui / Non) :

Equipements de la Loge :

Accessoires nécessaires au Spectacle :

Sonorisation micro :

Retour de scène :

Table de mixage :

Plan de l'éclairage :

Plan de la Scène :

Contacts téléphonique / Email des techniciens :

ARTICLE 1 : INDIVISIBILITE CONTRACTUELLE

Le présent contrat fait partie intégrante du contrat d'engagement. Il est signé et paraphé par l'Organisateur. Toutes ces dispositions doivent être respectées intégralement.

ARTICLE 2 : SCENE

Les représentations dans les chapiteaux, salle omnisports, plein air, salle polyvalente, seront examinées ponctuellement. La scène devra être solide, jointe, plate, lisse, propre et de préférence, de couleur noire (tapis de danse, type Marlet). Dimensions minimum : 12 m d'ouverture : 7 m de profondeur ; 5 m de hauteur sous plafond.

Dans le cas où la scène ferait moins de 12 m d'ouverture, l'Organisateur prévoit deux praticables mobiles de 1m x 1m de chaque côté de la scène et de même hauteur que celle-ci, afin de poser le système de diffusion de son. La scène d'une hauteur minimum de 1 m sera parfaitement stable et les éléments la composant seront joints. Prévoir également 3 praticables L : 2m l : 1m H : 40 cm recouverts d'une moquette noire.

ARTICLE 3 : RIDEAUX

L'Organisateur met en place un Cyclorama de 8 mètres de large x 6 mètres de haut, ainsi que 3 jeux de pendrillons en velours noirs disposés suivant le plan d'implantation : un Rideau d'avant scène noir ou rouge sur patience avec ouverture en son milieu, propre, en bon état et ignifugé. L'Organisateur doit prévoir une circulation de cour à jardin, derrière le cyclorama de fond de scène, balisée par un service bleu.

ARTICLE 4 : PROGRAMME DE LA JOURNEE

La salle doit être en bon état technique avec le personnel nécessaire à son bon fonctionnement. A heurs, heure arrivée des techniciens. A cette heure, l'organisateur mettra à la disposition des techniciens :

- un électricien connaissant parfaitement les locaux, le jeu d'orgue, qui effectuera les branchements, les réglages et dont la présence est obligatoire pendant la répétition et le spectacle. Le même électricien effectuera les débranchements à l'issue du spectacle.
- un sonorisateur-assistant.
- un poursuiteur pendant le spectacle et les répétitions.
- un machiniste plateau pendant le spectacle et les répétitions.

La salle devra être prête à l'utilisation pour une représentation prévue à

ARTICLE 5 : TEMPERATURE

Le système de chauffage devra être obligatoirement silencieux pendant la représentation.

ARTICLE 6 : NOIR

Pendant toute la représentation, le noir total est indispensable dans la salle.

ARTICLE 7 : FUMEE

Des effets réalisés avec des sels à fumée, étant indispensables à la qualité du spectacle, nous vous prions de prendre vos dispositions concernant l'éventuel déclenchement des systèmes anti-incendie.

ARTICLE 8 : LOGE

Une loge confortable, chauffée, fermant à clé, à proximité de la scène, avec lavabo, douche et serviettes de bain, penderie, miroir et prise de 220 Volts, sera mise à la disposition de l'Artiste.

Deux autres loges seront mises à la disposition de

Une troisième (ou quatrième) loge est à prévoir pour les musiciens.

Il est souhaitable qu'une personne du lieu de la représentation puisse assurer le repassage des costumes de scène. Un nombre de bouteilles d'eau minérale devront être mises à disposition des artistes interprètes. A défaut de loge, prévoir deux caravanes chauffées (avec arrivée secteur). L'accès de la loge à la scène devra être hors de vue du public.

ARTICLE 9 : BUFFET

L'Organisateur doit prévoir, lors de l'arrivée des techniciens, les boissons suivantes en quantité suffisante : eau, café, thé.

Pour, l'Organisateur doit prévoir une collation pour personnes : salades, pâtes chaudes, poulet, fromages, fruits, 3 bouteilles de vin rouge.

ARTICLE 10 : SECURITE

La sécurité du spectacle est placée sous l'entière responsabilité de l'Organisateur. Les accès aux loges, à l'arrière scène et à la scène, seront formellement interdits à toute personne étrangère au spectacle, avant, pendant et après la représentation.

ARTICLE 11 : VENTE

Aucune vente ne sera permise sans l'accord du Producteur. Les stands, buvettes, distribution de nourriture devront être installés dans tous les cas, à l'extérieur de la salle, et en tout état de cause, ne pas fonctionner pendant la représentation. Le public ne doit pas être autorisé à emporter des boissons dans la salle du spectacle

ARTICLE 12 : ENREGISTREMENT

AUCUN ENREGISTREMENT SONORE OU VISUEL N'EST AUTORISE SANS L'ACCORD DU PRODUCTEUR. LES PRISES DE VUE PHOTOGRAPHIQUES, AVEC OU SANS FLASH, SERONT DANS TOUS LES CAS INTERDITES PAR L'ORGANISATEUR.

CE DERNIER DEVRA EGALEMENT EN AVERTIR LE PUBLIC PAR TOUT MOYEN ADAPTE (IMPRESSION SUR BILLET, ANNONCE VOCALE OU AFFICHAGE).

ARTICLE 13: CLAUSES PARTICULIERES

L'Organisateur est responsable des accidents pouvant survenir à l'artiste et à ses techniciens, pendant l'installation, la représentation ou le démontage, du fait de leur travail.

L'Organisateur est tenu de garantir la bonne conservation du matériel de sonorisation ainsi que des accessoires fournis par l'artiste, en tant que dépositaire dudit matériel. L'Organisateur s'engage à faire surveiller la salle de façon permanente dès lors que le matériel s'y trouvera entreposé. En retournant le contrat, l'Organisateur communique :

- Le plan de la salle côté à l'échelle.
- Plusieurs plans de ville avec le chemin d'accès le plus facile.

Le Régisseur désigné par l'Organisateur est :

Nom du Régisseur :

Téléphone :

ARTICLE 14 : IMPERATIFS TECHNIQUES

La console son est installée dans la salle avec la console lumière (et en aucun cas en coulisse ou dans la fosse d'orchestre ou sous un balcon), face à la scène dans son axe médian. L'Organisateur doit prévoir, en cas de difficulté un praticable.

ARTICLE 15 : SONORISATION

Le matériel est fourni par l'Organisateur intégralement.

Diffusion façade :

Système stéréo actif adapté à la salle (type HEIL MTD 115, 112, ou MEYER UPA, DB Sound etc...). Le Cluster central doit être constitué de 2 enceintes montées au cadre de scène. L'intelligibilité du texte étant une donnée importante, il est nécessaire de prévoir une diffusion cohérente (Haut parleurs pour les premiers rangs du public, sous les balcons, etc..., avec autant de délais et d'égaliseurs que nécessaire, si la configuration du lieu l'impose).

Diffusion retour :

- 4 haut-parleurs 12 pouces (type MTD 112, atelier 33 MPB 200 R) sur 2 circuits d'amplification, en side sur pieds ou accrochés pour couvrir le plateau ;

- 2 haut-parleurs de petite taille (type MTD 108, UPM, E3) sur 2 circuits d'amplification, 1 pour le piano et 1 en coulisse ;

- 2 égaliseurs 2 x 31 bandes (DN 360, BSS 960) ;

- 1 petit moniteur amplifié (type fostex,) sur une sortie auxiliaire

Régie :

-1 console numérique (01v96, dm 1000...) ou équivalent analogique

-1 égaliseur 2 x 31 bandes (DN 360, BSS 960) sur sortie L-R

-1 multi-effet (type PCM 70)

-1 Lecteur CD

-1 Lecteur Mini-Disc avec auto pause

Micros :

- 2 KM 184

- 1 Micro HF Shure U1 ou Sennheiser SK50 avec 1 DPA 4061 de couleur noir

- 1 Micro HF cravate omni (de secours)

- 1 SM 58 sur pied placé en coulisses avec une table de lecture éclairée Interphonie :

- 4 postes répartis : Lumière/Poursuite/Son/Plateau

ARTICLE 16 : LUMIÈRES

La régie lumière sera assurée par le Régisseur/lumière de l'Artiste principal ou celui désigné par le Producteur. L'implantation lumière devra être réalisée et les projecteurs gélatinés, prêts à l'utilisation pour heures à l'arrivée des techniciens afin d'effectuer les réglages. L'équipement suivant sera fourni entièrement par l'Organisateur :

PROJECTEURS :

1 Poursuite H.M.I. 1200 + filtres

2 Découpes 1 Kw Type 614 SX

2 Découpes 2 Kw Type 714 SX

22 PC 1 Kw

33PAR CP 61 Solo

JEU + PUISSANCE : 1 Console 48 circuits, avec 24 Masters (sous-groupe) x 2 Pages (sous-groupe), blocs de puissance lumière en conséquence, 3 KW par circuit.

ACCROCHES MINIMALE POUR LES PROJECTEURS :

- 1 Pont de face (à 4 mètres au moins, du bord de scène)
- 1 Pont au Manteau
- 1 Pont en douche
- 1 Pont en contre

VIDEO : Support (Voir Cyclorama dans la clause Rideaux)

DIVERS : Gélamines : (voir plan de feu)

BACKLINE ET DIVERS à fournir par l'organisateur :

- Un piano à queue ou demi-queue ou quart de queue ou piano crapaud accordé le jour même (au la 440)
- 1 tabouret de piano
- 1 chaise sans accoudoirs
- 1 pupitre à partition, réglable à une hauteur minimum de 60 cm (sans lumière de pupitre, nous les fournissons)
- 2 praticables de 40 cm de hauteur, prévoir jupe sur le pourtour des praticables
- 2 fûts (timbales symphoniques ou toms bass de batterie)
- 1 seau vide et propre
- 2 verres à pied à vin
- 2 bouteilles de vin
- 1 tabouret de bar et 2 chaises en coulisse
- 1 perroquet (portemanteau)
- 3 tables équipées de lampes de service en coulisses
- 6 serviettes éponges
- 1 ventilateur

ARTICLE 17 : CONSIGNES SPECIFIQUES

Les responsables et techniciens du lieu devront avoir une photocopie du présent contrat technique.

Pour le Producteur
Le : / /
Cachet / Signature :

Pour l'Organisateur
Le : / /
Cachet / Signature :